

**Demande d'offres à commandes n° 264 (DOC)
Services d'audit pour la réalisation d'examens spéciaux**

Question et réponse n° 3

Cette *Question et réponse* n° 3, y compris les annexes ci-jointes (« Addenda »), modifie et précise la *Demande d'offres à commandes n° 264 (DOC) – Services d'audit pour la réalisation d'examens spéciaux*, telle que précédemment modifiée et clarifiée (la « DOC »). Autrement, la DOC demeure inchangée et tous les mots qui commencent par une majuscule, mais qui ne sont pas définis dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la DOC.

23. En ce qui concerne l'exigence cotée A.2, pouvez-vous donner des précisions concernant l'évaluation des trois projets en fonction de chacun des éléments? Nous avons de l'expérience appréciable de la réalisation de projets semblables avec des ministères et organismes fédéraux et nous avons de l'expérience de la réalisation de différents types de projets avec des sociétés d'État, mais nous n'avons pas réalisé trois projets semblables avec des sociétés d'État et nous aimerions connaître l'incidence que cela aura sur l'évaluation de notre proposition.

Réponse : Veuillez voir la question n° 11 du document *Question et réponse n° 1*. En ce qui concerne l'alinéa A.2 (iii), l'évaluation portera sur la pertinence et similarité de la nature des activités et des processus des entités plutôt que sur le type d'organisation. (Le soulignement a été ajouté pour mettre ce passage en évidence.)

24. En outre, envisageriez-vous de modifier l'élément iii) de sorte à accepter les projets réalisés avec des ministères et organismes fédéraux? Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas exactement du même genre d'entité, mais les activités entreprises s'apparentent de nombreuses façons.

Réponse : Aucune modification n'est requise. Veuillez vous reporter au point n° 23 ci-dessus.

25. Pour l'exigence cotée A.2, trois (3) projets seront évalués en fonction de leur pertinence et de leur similarité aux exigences du BVG. La liste fournie par le BVG se compose de sociétés d'État. Aux fins de cette exigence cotée, le BVG acceptera-t-il des sommaires de projets réalisés avec des ministères ou organismes gouvernementaux dont les activités s'apparentent aux activités des sociétés d'État citées à l'Annexe A de la DOC?

Réponse : Veuillez vous reporter à la question n° 23 ci-dessus.

26. La question suivante donne suite aux questions n° 3 et n° 13 précédemment envoyées au BVG.

Nous comprenons que le BVG cherche une équipe diversifiée de professionnels ayant une expérience vaste et approfondie pour satisfaire aux exigences des examens spéciaux prévus. Afin de démontrer pleinement l'étendue et la profondeur de l'expérience des membres de notre personnel, il serait limitatif d'inclure leur curriculum vitae dans le nombre maximum de 40 pages. Pour présenter l'expérience complète de notre personnel proposé, nous vous demandons de bien vouloir accepter que les curriculum vitae joints à titre d'annexes dans la proposition technique ne soient pas compris dans la limite de 40 pages.

Réponse : Veuillez vous reporter aux questions n° 3 et n° 13 du document *Question et réponse n° 1*. Nous nous attendons à ce que les soumissionnaires optimisent le contenu et le format de leur proposition tout en respectant le nombre maximum de pages indiqué au point 4.1 de la DOC. Toutes les informations présentées dans les pages dépassant le nombre maximal de pages pourraient ne pas être évaluées à la seule et entière discrétion du BVG.